

AGENT DE DÉVELOPPEMENT (H/F)

CDD de 10 mois du 23 août au 30 juin 2022

avec CDI à l'issue ou en cours de contrat et ce en fonction du profil

1. MISSION

Sous la responsabilité du Responsable du Service de Performance Sociale (service au club), il met en œuvre les activités du service sur le plan fonctionnel, social et pédagogique. Il participe à la mise en œuvre des projets du service et fait office d'interface entre les structures fédérales et la Ligue.

Le poste est basé sur Bron, Clermont Ferrand ou Montbonnot, déplacements réguliers sur la Région Auvergne Rhône Alpes avec véhicule de service.

2. FONCTIONS

2.1 Management de projets

- Anime, et pilote des projets du Service de Performance Sociale (Intégrité, Citoyenneté, Accompagnement des clubs) ;
- Elabore et construit les plans d'actions (mise en place des services civiques au sein des structures, déploiement du nouveau programme SNU, lutte contre les violences...) ; en collaboration avec les comités
- Participe à l'évaluation des dispositifs ;
- Assure une veille technique sur la mise en place des actions sociales en faveur de l'emploi/insertion.

2.2 Organisation, coordination et développement des actions sociales

- Assure la promotion, la mise en œuvre, et l'évaluation des actions du service ;
- Participe au développement des activités, en étroite collaboration avec le Responsable du service ;
- Assure l'accompagnement des clubs de Ligue en collaboration avec les comités (création de clubs, label, aide à la structuration, digitalisation...) ;
- Participe à l'organisation des animations, événements et manifestations du service ;
- Prend part activement aux réunions de service mises en place par sa direction et tient informé régulièrement sa hiérarchie des actions engagées (formalisation de comptes-rendus) ;
- Organise et assure l'exécution des mesures de mise en place des Services Civiques et SNU

3. LIAISONS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELLES

L'Agent de Développement est placé sous l'autorité et la responsabilité du Responsable du Service de Performance Sociale (service au club) qui fixe ses objectifs et évalue ses résultats. Une relation tripartite reste présente entre les élus, bénévoles associatifs et les salariés de la Ligue.

4. QUALIFICATION, COMPETENCES ET QUALITES PERSONNELLES

Diplômes exigés : **Licence 3 STAPS, Permis B**

Diplômes souhaités : **BP JEPS Sports collectifs, APT ou équivalent**

- Connaissance du monde associatif sportif ;
- Appétence à la gestion de projets sociaux éducatifs et à l'autonomie organisationnelle ;
- Sens du service, des relations et du contact, avec les institutions, les dirigeants et bénévoles, et les partenaires ;
- Curiosité face aux évolutions des techniques et de la législation
- Maîtrise des outils informatiques
- Connaissances sur l'application de la réglementation spécifique à la CCNS

5. NIVEAU DE CLASSEMENT

Groupe 4 de la CCNS

Position : Agent de maîtrise

Prise de poste le 23 août 2021

Candidature : CV + lettre de motivation à envoyer par mail (*jusqu'au 18 juillet 2021*) > 5100000.sec-gen@ffhandball.net